



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENTS NUMÉROS 1729-03-2020, 1848-02-2020 ET 1890

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 6 octobre 2020, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1729-03-2020 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac***

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1729 afin notamment de clarifier les types d'embarcations autorisés, ainsi que d'ajouter l'interdiction d'utiliser des motomarines à moteur ou électriques sur le lac Davignon.

- ***Règlement numéro 1848-02-2020 modifiant le règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires***

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1848 par l'augmentation des limites monétaires de la délégation contenue à son article 3.1, ainsi qu'à son annexe A de même que par la modification des pouvoirs accordés aux directeurs quant à l'imposition de mesures disciplinaires à l'égard des employés de la Ville.

- ***Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle***

Ce règlement a pour objet de prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil légal obligeant l'appel d'offres public.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi. Ils sont disponibles pour consultation, sur notre [site Internet](#) et peuvent être consultés à l'hôtel de ville tel que prévu par la loi.

Donné à Cowansville, ce 7 octobre 2020.

La greffière adjointe,  
Brigitte Chabot